

AUTORISATION PARENTALE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE



- Le service commun « Espace Jeunes » de Mayenne Communauté ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes. En conséquence, la bourse versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les participants au dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale sous leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son régime de couverture sociale.
- Le service commun « Espace Jeunes » de Mayenne Communauté s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable, un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité. Celle-ci couvrira les dommages pouvant être occasionné à un tiers lors des chantiers.

Je soussigné(e) _____ **autorise**
mon enfant _____ **à**
participer à l'activité Argent de poche.

Fait à : _____, **le** _____

Signature du responsable de l'enfant, précédée de la mention « lu et approuvé » :